

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 22 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-VI-07

MOBILITE ET DÉPLACEMENTS EN TARN-ET-GARONNE

La croissance démographique que connaît le Tarn-et-Garonne depuis près de 10 ans a induit un accroissement considérable des déplacements à l'intérieur du département mais aussi vers Toulouse.

Ce phénomène de métropolisation est sans cesse confirmé par les chiffres. Les projections de population que nous avons réalisées pour « Tarn-et-Garonne 2025 » (40 000 habitants en plus d'ici 2025), viennent d'ailleurs d'être confirmées par les derniers chiffres publiés par l'INSEE qui table sur 90 000 habitants en plus d'ici 2040. Il pèse sur la vie quotidienne de tous les Tarn-et-Garonnais, en particulier, en matière de déplacement et de mobilité.

L'Étude « Tarn-et-Garonne 2025 » montre d'ailleurs que cette question des déplacements et des transports est la troisième priorité des Tarn-et-Garonnais, juste derrière l'économie et l'action sociale. Les élus locaux l'ont eux aussi classée prioritaire avec la question de la **sécurisation des parcours** (51% des élus), et du **développement d'un réseau de transport en commun** départemental (41% des élus).

Au-delà des particuliers et des élus locaux, la question des déplacements touche aussi de nombreuses entreprises qui en font un enjeu de compétitivité, d'attractivité économique. A ce titre, il faut noter que le coût des déplacements domicile-travail pèse autant sur l'entreprise lors d'un recrutement que sur ses salariés dans son quotidien.

Les grands projets qui vont impacter le Tarn-et-Garonne (L.G.V. et nouvelle gare, zone d'activités Grand Sud Logistique) et l'arrivée continue de nouvelles populations doivent nous conduire à mettre en place une stratégie adaptée en matière d'infrastructures de déplacements.

Dans ce contexte je vous propose, dès aujourd'hui, d'étudier en profondeur cette question de la mobilité et des déplacements à travers une étude spécifique dont l'objectif sera :

- d'optimiser et de rationaliser notre réseau régulier de transport interurbain ;
- d'examiner les conditions de développement du co-voiturage ;
- d'envisager des solutions concrètes pour faciliter les déplacements domicile-travail dans notre département.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de conserver des circulations fluides dans tout le département à l'horizon 2030.

I - CONTENU DE L'ETUDE

La mobilité est une **thématique transversale pour les territoires**. Elle intervient dans les domaines de l'attractivité et du développement économique, de l'aménagement urbain et commercial, de l'insertion et du retour à l'emploi, de la gestion du réseau routier (aménagement et sécurité), dans l'organisation des services de transport et plus globalement dans la prise en compte du développement durable.

En conséquence, et sur la base des données existantes (données des services du Conseil Général, données des collectivités locales, données de l'INSEE,...) il conviendra d'analyser, entre autre :

- les flux sortants, entrants et internes au Département ;
- les motifs de déplacements : domicile-travail, domicile-études, ou autres (loisirs, achats, services...) ;
- l'identification des principaux pôles générateurs/émetteurs de déplacements (zones d'activités économiques/entreprises, établissements scolaires, gares, centres commerciaux, équipements de santé, de sports, de loisirs, zone d'habitat...), existant ou en projet ;
- la répartition modale : ferroviaire (répartition et évolution par ligne et par gare), routier en autocar, routier par ligne de transport spécifique (transport à la demande, ligne de car « jour de marché », publics spécifiques...), routier en voiture particulière, routier en 2 roues motorisées, modes doux (deux-roues et piéton) ;
- les besoins des publics spécifiques (salariés, personnes âgées, chômeurs, collégiens, lycéens, étudiants...) en croisant avec les modes et motifs ;
- une mise en évidence des pôles d'échanges en terme de transport collectif.

Cette analyse des flux et de la demande de déplacements consistera en une analyse multi-critères, et devra notamment prendre en compte les aspects liés à l'accessibilité, la qualité, le prix et les perspectives d'évolution du service.

Ce diagnostic devra mettre en avant :

- les dysfonctionnements éventuels de l'offre de transport (notamment collectif) tant sur le plan quantitatif que qualitatif (perception des services de transport du point de vue de l'utilisateur notamment) ;
- une comparaison de l'offre et des flux de déplacements afin de refléter les forces et les faiblesses du réseau de transport.

Au final, nous devrons disposer d'un document de synthèse et de propositions contenant, au minimum :

- **des scénarii d'organisation des déplacements** : en terme d'amélioration du réseau de transport en commun (fréquence, situation des points d'arrêts, trajets, tarifications, horaires...) voire de nouvelles dessertes, création d'une nouvelle offre de transport (transport à la demande) et toute autre solution visant à favoriser une meilleure mobilité des personnes sur le territoire étudié ;
- une étude et **une hiérarchisation des gains de report modal potentiels** sur les transports collectifs (public captif susceptible d'utiliser le transport collectif) et autres modes ;
- ainsi que les **modalités de mise en œuvre des actions à envisager** (coût en investissements et fonctionnement, maîtrise d'ouvrage potentielle et partenariat technique, juridique et financier, échéancier de réalisation...);
- **une hiérarchisation avec les acteurs du territoire** compétents en la matière des actions à développer.

II - MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Compte-tenu de la diversité des compétences nécessaires à la réalisation d'une étude, je vous proposerai, à l'occasion d'une prochaine réunion de l'Assemblée Départementale, de constituer **un groupe de travail** sur cette thématique. Celui-ci serait composé de représentants des services départementaux, des Communautés de Communes et de la communauté d'Agglomération. Il aura la charge de construire le cahier des charges détaillé de l'étude en vue de lancer un appel d'offres pour recruter un cabinet conseil qui nous assistera tout au long de l'opération.

Par ailleurs, compte-tenu de son implication dans la réalisation de « Tarn-et-Garonne 2025 » et de l'incidence que pourrait avoir cette étude sur l'attractivité économique de notre Département je vous propose de **mandater l'ADE82 pour conduire la réalisation de cette étude**, en lien avec les services concernés du Conseil Général.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les termes du rapport susvisé concernant la mobilité et les déplacements en Tarn-et-Garonne ;
- Se prononce favorablement sur le principe d'étudier cette question à travers une étude spécifique dont l'objectif sera :
 - optimiser et rationaliser le réseau régulier de transport interurbain ;
 - examiner les conditions de développement du co-voiturage ;
 - envisager des solutions concrètes pour faciliter les déplacements domicile-travail dans le département.
- Acte le principe de la constitution d'un groupe de travail départemental composé de représentants des services départementaux, des Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération qui aura la charge de construire le cahier des charges détaillé de l'étude ;
- Décide de lancer les appels d'offres concernant le cabinet conseil qui assistera le Conseil Général tout au long de l'opération ;
- Mandate l'ADE 82 pour conduire la réalisation de cette étude prospective en lien avec les services concernés du Conseil Général ;
- Approuve à cet effet une autorisation d'engagement de 50 000 € avec ratification des crédits de paiement à l'article 6171-91 (30 000 € en 2011 et 20 000 € en 2012 – cf CG 11/3ème/BP VI-03)

Adopté à l'unanimité.

Le Président,